



Composteur collectif

Mairie de La Roche Blanche

Charte d'utilisation



Préambule

La mise en place d'un composteur collectif place Cluzel a pour objectif de réduire la quantité de déchets organiques, mais aussi de produire un engrais naturel, idéal pour fleurir les balcons individuels ou réaliser son potager... Les habitants du quartier, et plus largement de la commune, pourront venir y composter leurs bio-déchets (épluchures de fruits et légumes, fleurs fanées, etc...). La présente charte a pour objectif de décrire les engagements réciproques de la Municipalité et des utilisateurs, et de garantir la bonne utilisation du composteur collectif.



Engagements de la Mairie

- Fournir gratuitement la plate-forme de compostage (composteur collectif) et ses équipements pour l'entretien régulier du compost par les usagers référents (pelles, fourches...)
- Mettre à disposition un kit de compost (un seau et une notice explicative sur ce qu'il faut mettre et ne pas mettre dans le bac) aux foyers qui s'engagent à composter.
- Garantir le bon état et l'accessibilité du site de compostage et assurer l'entretien des équipements.
- Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers d'un guide du compostage.
- Fournir au besoin le broyat nécessaire à la maturation du compost.
- Déterminer la qualité du compost à l'aide de tests de cresson.
- Organiser des modules de formation pour les référents composteurs.
- Permettre de récupérer une partie du compost mûr pour un usage personnel lors des activités de maintenance du site, dans la mesure des quantités disponibles.
- Répondre aux interrogations concernant la pratique du compostage.

Engagements des utilisateurs et référents composteurs (après inscription en Mairie)

- Veiller au bon fonctionnement du composteur collectif et à son entretien quotidien.
- Respecter le matériel mis à disposition,
- Apporter dans le composteur uniquement les déchets organiques de mon foyer, selon les éléments cités dans le mémo qui m'a été remis (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...),
- Recouvrir le compost à chaque nouvel apport de matière organique à l'aide du broyat disponible dans le composteur,
- Réserver l'utilisation du seau remis lors de l'adhésion à l'usage du compostage collectif,
- Restituer le seau fourni en cas de non utilisation du matériel,
- Respecter les consignes d'accès et veiller à la fermeture du composteur après usage (cadenas refermé).
- Ne pas divulguer le code d'accès qui me permet de déposer mes déchets organiques dans les bacs.
- Signaler à la Mairie toute problématique rencontrée ou non-respect des consignes observé.

Les utilisateurs sont invités à participer au bon fonctionnement en soutien des référents ainsi qu'aux activités et animations mises en place sur le site de compostage (distribution du compost mûr, opération de retournement du compost, etc.).

Responsabilité

La Municipalité décline toute responsabilité pour les éventuels dommages résultant de l'utilisation de l'équipement et du compost produit. La commune se réserve le droit de limiter l'accès au composteur collectif si ces engagements ne sont pas respectés.



Bulletin d'inscription (à retourner à la Mairie)

Nom et Prénom :

Adresse :

Mail : Téléphone :

Nombre de personnes dans le logement : Logement : collectif / individuel (entourer votre situation)

Je m'engage à devenir un **utilisateur**

Je m'engage à devenir un **référént composteur** (à partir de 15 ans)

J'ai pris connaissance que le composteur collectif est à la disposition des signataires de la charte qui sont responsables du respect et de l'état de propreté de ce site. En tant que volontaire à cette action de réduction des déchets, je m'engage à respecter les termes de cette charte.

Date :

Signature :





Composteur collectif



Mémo du tri

Participez à la réduction des déchets et produisez du compost en déposant vos déchets végétaux de cuisine !

Déchets autorisés

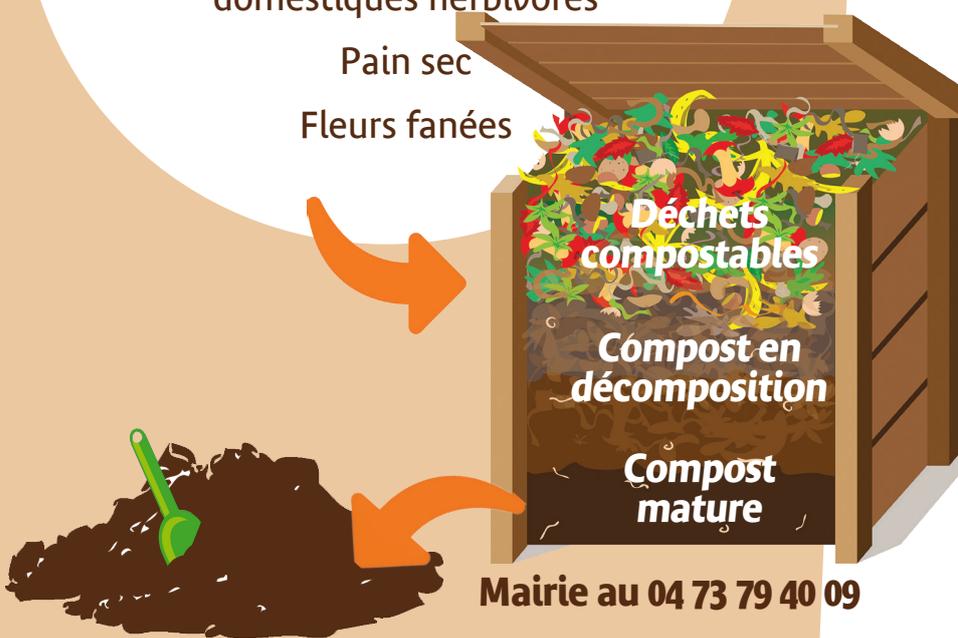
- Epluchures de fruits et légumes
- Marc de café avec filtre en papier
- Thé avec filtre en papier
- Coquilles de noix ou noisettes
- Litière d'animaux domestiques herbivores
- Pain sec
- Fleurs fanées

Ajouter systématiquement une pelleté de broyat de bois disponible dans le composteur pour un seau de déchets et mélangez aux déchets déposés.



Déchets interdits

- Restes de repas
- V viande, os, poissons, coquillages...
- Coquilles d'œufs écrasées
- Huile et graisse de cuisine, matières grasses
- Laitages
- Viennoiseries
- Déchets verts (tonte gazon, feuilles mortes...)
- Noyaux de fruits
- Litière d'animaux carnivores
- Papiers, journaux, magazines
- Mouchoirs et lingettes
- Mégots de cigarettes
- Sachets plastiques biodégradables



Mairie au 04 73 79 40 09

Mairie de La Roche Blanche

Composteur collectif



Place Cluzel

